

Conseil municipal

(Art.22 du code d'administration communale)

Le conseil municipal de la commune de Malzéville se réunira, en séance ordinaire le :

Lundi 28 mars 2022 à 19h
Salle polyvalente Michel Dinet
- Place François Mitterrand -

Les différentes questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance sont :

- Délibération n°1 : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Délibération n°2 : Mise en place d'un budget participatif
- Délibération n°3 : Crédits alloués aux écoles pour les fournitures scolaires – budget 2022
- Délibération n°4 : Participation 2022 de la commune au budget du CCAS
- Délibération n°5 : Participation 2022 de la commune au SIVU Saint Michel Jéricho
- Délibération n°6 : Mise à disposition de personnel de la commune au SIVU Saint Michel Jéricho
- Délibération n°7 : Fiscalité directe locale – Taux d'imposition 2022
- Information n°1 : Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux
- Délibération n°8 : Budget primitif 2022
- Délibération n°9 : Anticipation du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57
- Délibération n°10 : Assurance des risques statutaires
- Délibération n°11 : Contrat métropolitain de sécurité
- Délibération n°12 : Convention de partenariat en vue de la mutualisation des polices municipales de Malzéville et Saint Max
- Information n°2 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
- MOTION : Soutien au peuple ukrainien
- Questions diverses

Malzéville, le 22 mars 2022

Le Maire,

Bertrand KLING

